Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 038-213803489-20250217-2025_014-DE

Ruy-Montceau

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025

DELIBERATION N° 2025_014

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2024

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-cinq, le dix-sept du mois de février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 11 février 2025

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Lydia BERENFELD*

Excusés : *Véronique REBOUL (pouvoir à Eric SCHULZ)*

Absents excusés :

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

Pour établir de manière la plus précise possible la prévision comptable 2025, il convient d'estimer, ceci avant l'arrêt des comptes, les résultats comptables de l'exercice 2024 tels qu'ils se dessinent au tout début janvier 2025.

En investissement, le résultat de clôture à la fin 2024 se calcule ainsi :

Dépenses réalisées dans l'exercice 2024 :	882 694.50	a
Recettes réalisées dans l'exercice 2024 :	423 144.72	b
Résultat de clôture 2023 reporté :	936 468.77	c
Résultat de clôture estimé au 31/12/2024 :	476 918.99	d = -a+b+c

Les reports engagés en 2023 et payables en 2024 se montent à 306 654.37 €, un montant inférieur au résultat d'investissement.

Publié le : 17/06/2025 11:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32617

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 20/02/2025
ID : 038-213803489-20250217-2025_014-DE

En fonctionnement, le résultat de clôture à la fin 2024 se calcule ainsi :

Dépenses réalisées dans l'exercice 2024 :	3 499 883.41	a
Recettes réalisées dans l'exercice 2024 :	3 701 626.43	b
Résultat de clôture 2023 reporté :	944 787.19	c
Résultat de clôture estimé au 31/12/2024 :	1 146 530.21	d = -a+b+c

Il est proposé au conseil municipal de valider ces estimations en vue de les prendre en compte dans le budget primitif 2025 pour les montants suivants :

1. Section d'investissement : +476 918.99 € reportés de droit en recettes d'investissement
2. Section de fonctionnement : +1 146 530.21 affectés comme suit :
 - 521 789.64 € au compte R/1068 du budget d'investissement
 - 624 740.57 € au compte R/002 pour l'équilibre du budget de fonctionnement

Ces affectations feront l'objet d'un ajustement par décision modificative si cela s'avère nécessaire après la validation du compte financier unique par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les estimations de résultat 2024 pour leur prise en compte dans le BP 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 17 février 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 17/06/2025 11:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/32617